

## ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2014-12-15

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

### **BUDGET 2015**

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE** du Conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le **15 décembre 2014**, à 19h30 heures, à la Salle du conseil, étant un avis de convocation spéciale du Maire Robert Coulombe.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM**

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Robert Coulombe, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### **MOMENT DE RECUEILLEMENT LES PRÉSENCES**

Sont présents: Monsieur le maire Robert Coulombe, Mesdames les conseillères; Francine Fortin, Estelle Labelle et Charlotte Thibault, Messieurs les conseillers; Jacques Cadieux, Michel Lyrette et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence de son honneur le Maire, sont également présents, M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier, Dinah Ménard, trésorière et le directeur général Daniel Mayrand.

### **RÉSOLUTION NO 2014-12-221** Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO 2014-12-222** Adoption du budget 2015.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le budget 2015.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO 2014-12-223** Pour adopter le règlement no 952 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2015".

## ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2014-12-15

Il est proposé par la conseillère Estelle Labelle, appuyé par le conseiller Michel Lyrette et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le règlement no 952 intitulé: "Pour autoriser le conseil de la Ville de Maniwaki à imposer et prélever toutes les taxes et les tarifications pour les services, pour l'année fiscale 2015".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-12-224** Pour adopter le programme triennal des immobilisations 2015-2016-2017.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par la conseillère Francine Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017 soit adopté tel que présenté, lequel fait partie intégrante de cette présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

ET QUE

le maire ainsi que la trésorière respectivement Robert Coulombe et Dinah Ménard, soient et sont autorisés à signer ledit document.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2014-12-225** Pour décréter que les sommaires du budget 2015 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017, soient publiés dans un journal.

Il est proposé par la conseillère Charlotte Thibault, appuyé par la conseillère Estelle Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

les sommaires du budget 2015 et du programme des dépenses en immobilisations soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS,**

Le journaliste François Robert :

Il demande si les membres du conseil n'ont pas augmenté les taxes municipales du fait qu'ils ont jugé que les taux étaient suffisants ou ils ont été influencés par les menaces du gouvernement de ne pas augmenter les taxes.

## ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2014-12-15

Le maire répond :

Non, de plus, lorsque le conseil travaillait sur le budget il n'y avait personne qui avait fait des menaces. Le budget reflète la décision du conseil. Le maire ajoute qu'il ne connaît pas ce qu'aurait été la décision du conseil si les menaces avaient été apportées pendant qu'il travaillait sur le budget. Le gouvernement n'a pas des leçons à donner aux municipalités sur l'administration d'un budget parce que les municipalités doivent avoir un budget de zéro, si c'était de même au gouvernement il n'y aurait pas de problème comme c'est le cas aujourd'hui.

Le journaliste François Robert :

Que pensez-vous de la déclaration sur les fonds de marge de manœuvre.

Le maire répond;

Il faut s'entendre sur la marge de manœuvre, parce que lorsque nous parlons de surplus accumulé, on récupère des sommes dans l'optique de faire des projets sans aller par règlement d'emprunt. On aurait pu utiliser notre surplus et augmenter notre endettement.

Le maire mentionne aussi que des événements inattendus peuvent nécessiter l'utilisation des sommes en surplus, le maire donne l'exemple de la défektivité des puits à l'eau potable où la somme de 100 000.00\$ du surplus avait été utilisée afin de régulariser la situation.

Le journaliste François Robert :

La déclaration du ministre Moreau n'est pas équivalente de nier à la municipalité leur pouvoir d'augmenter leurs taxes s'il le juge pertinent.

Le maire répond;

Je n'interprète pas ce qu'il pense, mais ce qu'ils ont fait est un exercice mathématique de dire qu'ils sont capables de puiser dans le surplus des municipalités afin d'équilibrer le budget au niveau provincial.

**RÉSOLUTION NO 2014-12-226** Levée de l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère Francine Fortin, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée spéciale à 19h50.

ADOPTÉE

---

Robert Coulombe, maire

**ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 2014-12-15**

---

M<sup>e</sup> John-David McFaul, greffier